

## **Bonification de la PUGE, un drôle de cadeau pour plusieurs familles...**

À l'automne dernier, le gouvernement fédéral a annoncé une bonification de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) actuellement réservée aux enfants de moins de 6 ans.

D'une part, une mesure prévoit l'augmentation de la prestation mensuelle à 160\$ par enfant de moins de 6 ans. D'autre part, une nouvelle mesure prévoit l'élargissement de la PUGE aux enfants de 6 à 17 ans avec une prestation de 60\$ par mois par enfant. Depuis janvier, date de prise d'effet de ces mesures, aucune bonification n'a encore été reçue par les parents. La rétroactivité pour les mois de janvier à juin 2015 sera versée en juillet avec le début des nouvelles prestations. Les familles recevront donc un «beau» montant juste avant les vacances estivales!

**Attention, tout cet argent n'est pas à vous!** Au printemps 2016, il vous faudra probablement en rembourser une partie. Les familles à très faible revenu seront celles qui profiteront le plus de ces mesures tandis que les familles de la classe moyenne verront leur «cadeau» fondre au soleil. Plus une famille a des revenus importants, moins il en restera dans ses poches. Car, en plus d'augmenter le revenu imposable du parent, la PUGE bonifiée remplace le crédit d'impôt non remboursable pour enfants de moins de 18 ans à compter de l'année d'imposition 2015. Afin d'éviter les mauvaises surprises lors de votre prochaine déclaration d'impôt, **il serait très pertinent de mettre une partie de ces prestations de côté dès juillet** pour absorber le prochain choc fiscal. Comme dans l'exemple, c'est peut-être seulement le tiers de l'argent reçu qui constitue votre cadeau... Le reste n'est que de l'emballage!

Il est à noter que notre bureau sera ouvert tous les mercredis du 8 juillet au 8 septembre.

